



Groupe de
développement durable du
PAYS DE COCAGNE
Sustainable Development Group



Jardin communautaire de Cocagne Community Garden – fiche d’inscription

Entente du jardin – section lots loués Dimension de la parcelle : 30 pieds de long X la largeur désirée _____ = _____ Coût @ 11¢ / pied²: _____

Règlements :

1. Payer un coût de location annuel de 0,11\$ le pied² pour les frais d’assurance, en partie la préparation générale du terrain et le compost; tout surplus sera pour les dépenses et les améliorations du site, ex. stationnement, accès, etc.)
2. Les lots sont assignés en essayant de répondre aux besoins et attentes des locataires. Si des biennuelles sont plantées, il faut réserver pour deux ans à l’avance.
3. La période d’accessibilité au jardin sera saisonnière (habituellement du 1^{er} mai au 31 octobre) excepté pour la maintenance ou saison inhabituelle qui permet de prolonger la récolte ou la semence...quotidiennement du lever au coucher du soleil.
4. Les produits chimiques ne sont pas permis; les matières organiques seulement, le fumier vieilli est acceptable.
5. Les plantes de six pieds et plus sont seulement permises dans la section collective du jardin.
6. Il faut garder son lot entretenu, les passages clairs d’objets qui peuvent présenter des dangers.
7. Le ou les noms des aides avec qui le lot est partagé doivent être inscrits dans l’entente ou seulement être présents en même temps que le locataire.
8. L’alcool et la cigarette (le fumage) sont interdits sur le site.
9. Les animaux domestiques sont interdits sur le site.
10. Toute construction, que ce soit une clôture, une couche surélevée (raised bed), serre doit faire objet d’une demande et avoir le consentement du propriétaire du terrain.
11. L’utilisation du site est à votre risque.
12. Le stationnement de son véhicule à l’endroit désigné à cette fin. Respecter les affiches.
13. Les enfants sont alloués dans la remise seulement si accompagnés par un adulte.

Nom _____ Tél. _____ N° du lot _____

Signature _____ Date d’inscription _____

Adresse courriel _____ Aide(s) _____



Groupe de
développement durable du
PAYS DE COCAGNE
Sustainable Development Group



Jardin communautaire de Cocagne Community Garden – Registration form

Garden's agreement – section rented lots Dimensions: 30' long X desired width ____ = ____
Cost @ 11¢ / ft²: _____

Rules of the garden

1. Pay an annual fee of 11¢ per feet² in part for the insurance cost and general soil preparation and compost; any surplus goes for the site improvements, for example parking space, access, etc.
2. The lots are assigned in order to meet the expectations and needs of the tenants. If perennials are planted, reservation has to be for two years.
3. Garden is open from May 1st to October 31st except for maintenance or unusual season that allows for a longer harvest or planting ... daily from sunrise to sundown.
4. Chemical products are prohibited; organic materials only, aged manure is acceptable.
5. Plants that measure six feet and up are only permitted in the collective section of the garden.
6. You have to keep your lot maintained, the clear passages of objects that can present dangers.
7. The name (s) of the helpers with whom the lot is shared must be entered in the agreement or only be present at the same time as the tenant.
8. Alcohol and cigarettes (smoking) are prohibited on the site.
9. Domestic animals are not allowed on the site.
10. All constructions, whether it be a fence, a raised bed, or greenhouse must submit a request and be approved by the property owner.
11. This site is at your own risk.
12. Park your vehicle in the designated area. Respect the posters
13. Children are allowed in the shed only if accompanied by an adult.

Name _____ Tel. _____

Registration date _____ Lot n^o: _____

Signature: _____ Email: _____

Helper(s) _____